

DELIBERATION
COMMUNE DE CHASTEL-NOUVEL
SEANCE DU 3 AVRIL 2012

Présents : BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, CALMELS Florence, DELRIEU Chantal Adjoint – ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, DURAND Stéphanie, GERVAIS Michel, LOPES David, PRUNET Arnaud, SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric conseillers municipaux.

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

Compte administratif 2011 budget communal M14

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Didier BRUNEL, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Maurice BERGONHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- un total de dépenses de	:	951 759,32 €
- un total de recettes de	:	1 068 778,79 €
- un excédent de clôture de	:	295 901,17 €

2- constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4- voté à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tel que résumés ci dessus

Compte administratif 2011 budget de l'eau et assainissement M 49

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Didier BRUNEL, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Maurice BERGONHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- un total de dépenses de	:	140 387,64 €
- un total de recettes de	:	207 441,75 €
- un excédent de clôture de	:	67 054,11 €

2. constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. voté à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tel que résumés ci dessus

Compte de gestion 2011 budget communal M 14

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexées ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Compte de gestion 2011 budget eau et assainissement M 49

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexées ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

Vote du taux des quatre taxes directes locales 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'objet de la réunion.

Vote des taux des quatre taxes directes locales.

Le conseil municipal après discussion décide de retenir définitivement les taux portés dans l'état de notification n° 1259 ;

➤ taxe d'habitation	:	12,74 %
➤ taxe foncière propriétés bâties	:	11,71 %
➤ taxe foncière propriétés non bâties	:	91,31 %
➤ CFE (cotisation foncière des entreprises)	:	19,08 %

Voté à l'unanimité

Vote du taux de la taxe des ordures ménagères 2012

Le conseil municipal après discussion décide de retenir le taux de 8 % la base étant de 524 760 € et le produit "attendu" de cette taxe 42 000 €

Voté à l'unanimité

Budget primitif 2012 M 14 commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2012 M 14 qu'il a élaboré avec la commission des finances.

Le budget s'équilibre à la somme de 1 598 513,17 €

Dont 611 653,00 € pour la section de fonctionnement

Et 986 860,17 € pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité

Budget primitif 2012 M 49 eau et assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2011 M 49 qu'il a élaboré avec la commission des finances.

Le budget s'équilibre à la somme de 252 839,22 €

Dont 155 339,22 € pour la section de fonctionnement

Et 97 500,00 € pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité

Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement M 14

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédant au 31 décembre 2011 de 233 993,47 €

Affectation au 1068 la somme de 233 993,47 €

Voté à l'unanimité

Délibération pour affectation du résultat de fonctionnement M 49

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédant au 31 décembre 2011 de 30 330,45 €

Affectation au 1068 la somme de 30 330,45 €

Voté à l'unanimité

Participation frais de fonctionnement pour l'école des élèves extérieur à la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un enfant de la commune de Mende est scolarisé à l'école publique de Chastel-Nouvel.

La commune de Mende a donné son accord pour participer aux frais de scolarisation pour l'année 2011-2012.

Monsieur le Maire indique que le coût de frais de fonctionnement par enfant s'élève à 750,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de demander une participation de 750 € à la commune de Mende.

Voté à l'unanimité.

Indemnité de gardiennage

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de gardiennage d'un montant de 366,00 € à Madame SALTH Monique responsable de l'association diocésaine sur le secteur.

Voté à

Demande de subvention P.E.D. 2012 "restaurations de bâtiments et divers travaux de voirie"

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Général de la Lozère (P.E.D.) pour le financement de travaux de voirie et la restaurations de bâtiments pour un montant de 54 000,00 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande une subvention au Conseil Général et vote le plan de financement suivant :

- Montant de l'opération	:	54 000,00 € T.T.C.
- Subvention Conseil Général	:	27 000,00 €
- Participation communale	:	27 000,00 €

Voté à l'unanimité

Augmentation des repas de la cantine école publique

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Lycée Chaptal du 22 mars 2012, informant la mairie de Chastel-Nouvel que le conseil d'administration en date du 20 mars 2012 a augmenté le prix du repas servis à 3,00 € à partir du 1^{er} avril 2012.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de facturer le prix du repas à 3,05 € par enfant.

Avenant SARL VALDONNEZ COUVERTURE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de travaux avec l'entreprise SARL VALDONNEZ COUVERTURE.

Cet avenant concerne des travaux complémentaires.

En raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise ART adjudicataire du lot n° 3 couverture – zinguerie et prononcée par le TGI de Mende en date du 10 novembre 2011. L'entreprise VALDONNEZ COUVERTURE titulaire du lot n° 2 charpente bois à pour mission de terminer la prestation zinguerie : descentes, dauphins ainsi que la mise en œuvre des stores et velux pour un montant de + 2 211,97 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer cet avenant et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Avenant SARL TECHNI CLOISON

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de travaux avec l'entreprise SARL TECHNI CLOISON.

Cet avenant concerne des travaux complémentaires.

- Divers petits travaux complémentaires en isolation, cloisons plaques BA 13 et accessoires pour un montant de + 2 604,89 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer cet avenant et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Avenant SARL BATI GEVAUDAN

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de travaux avec l'entreprise SARL BATI GEVAUDAN.

Cet avenant concerne des travaux complémentaires.

- a) Travaux complémentaires de maçonnerie à l'intérieur de l'immeuble suite à la prestation des démolitions.
- b) Constructions d'un mur de soutènement pour soutenir la rampe d'accès au garage.
- c) Le revêtement d'étanchéité et dalles en sol de la terrasse du logement F5.

Pour un montant de + 24 874,71 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer cet avenant et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Demande de subvention curage de la lagune (bassin n° 1)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est urgent de procéder au curage de la lagune (bassin n° 1).

Suite à la consultation de quatre entreprises est après analyses des offres l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT a été retenue pour un montant de 64 398,00 € T.T.C., et propose au conseil municipal de prendre l'option d'un by-pass définitif pour un montant supplémentaire de 9 209,20 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'effectuer les travaux de curage de la lagune (bassin n° 1)
- de retenir l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT
- d'opter pour la création d'un by-pass définitif
- de demander une subvention la plus élevée possible à l'agence de bassin Adour Garonne et au conseil général de la Lozère
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Demande de subvention restauration du Four de la Fagette

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de restaurer l'intégralité (intérieur et extérieur) du four le la Fagette, un devis par l'entreprise Fabre a été effectué pour un montant de 22 524,27 € T.T.C..

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- décide la restauration du four de la Fagette
- accepte le devis présenté
- demande une subvention au conseil général
- vote le plan de financement suivant :
 - Montant de l'opération : 22 525,00 € T.T.C.
 - Subvention conseil général : 9 416,00 €
 - Participation communale : 13 109,00 €

Aménagement village « Rue du Champ Grand ».

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'aménagement de village « rue du Champ Grand », et précise que suite à l'appel d'offres, la commission a retenu l'entreprise STPL pour un montant de 216 952,00 € H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal.

- Approuve l'attribution du dit marché.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.